
Acte état civil en ligne

Posté par Feuille - 24-08-2008 à 13:35

Vous souhaitez obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil, pour une personne née en France métropolitaine ou dans les DOM-TOM.

Vous pouvez effectuer votre demande en ligne auprès de la commune concernée. Suivant la commune, vous la transmettez de façon électronique ou par courrier postal.

Votre commune vous expédiera le document demandé par courrier postal.

Ce service est ouvert exclusivement aux particuliers

<https://www.acte-etat-civil.fr/DemandeActe/Accueil.do>

=====